

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'H Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 13759

Déclaration de Maladie : N° P19-0021598

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2683

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN DI Mohamed

Date de naissance : 1952

Adresse : pratice

Tél. 0623.43.6.0.21

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du n° Médecin :

Date de consultation : 30/11/2019

Nom et prénom du malade : Ben Kacem SARAHI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/12/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/11/19	Acte de chirurgie	1	100	
07/12/19	Acte de consultation	1	50	

EXECUTION DES ORDONNANCES*

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Bennani Jaafar 302, Bld Our Sebou - Oulfa CASABLANCA TEL: 0522 90 18 99	05.12.19	170,50 D.H.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OXYGEN MEDICAL Société : 20, Rue Al Chaddad Marrakech - Maroc - Fax : 0522 80 3007 Tel : 0522 80 3007 - GSM : 0663 44 01 PAT : 3589024A / RC : 000089 ICE : 000206172000089	30.14.18					250,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODT.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور احمد السطي
اختصاصي في أمراض القلب والشريان

خريج كلية الطب بليل
طبيب سابق في مستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio - Vasculaires

5/12/19

~~Pharmacie TAM
Dr. Benjani Jaafar
302, Bd Oued Sebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0522 90 18 99~~
Aref El Kiri SARAH



PPV : 131 DH 50
Lot n° : 194003
Exp. : 03/2021

131.50

* Stanval 80 ml offert

13.00 KB

Stenogyl 1



Ahmed SETTI
Cardiologue
13 Rue Boukraa - Casablanca - Maroc
Tél: 05 22 20 35 84/88
Fax: 05 22 20 35 88

LOT : 190036
EXP : 06/2024
PPU : 13,00DH

M: 170,50 DH

LOT : 190036
EXP : 06/2024
PPU : 13,00DH

181416
09/2023
13,00DH
Dr. Ahmed SETTI
Cardiologue
13 Rue Boukraa - Casablanca - Maroc
Tél: 05 22 20 35 84/88
Fax: 05 22 20 35 88

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور احمد السطوي
اختصاصي في أمراض القلب و الشريانين
خريج كلية الطب بيليل
طبيب سابق بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

31/10/19

Abdelkader SABAH

Poly somniphénie nocturne
(Elmiver au syndrome
d'apnée du sommeil)

Dr. Ahmed SETTI
Cardiologue
Casablanca
Tél: 05 22 20 35 88 / 06 61 14 32 01
Fax: 05 22 20 35 88
E-mail: cardiosetti@yahoo.fr

Date de facturation 30/11/2019

Devis N°: SO3298

Nom: ELKIRI SABAH

N° téléphone : 06

Médecin : SETTI AHMED

Code client: 03572

Facture FA19/4825

Référence	Description	Qté	Prix unitaire	Tva	Montant HT
PSG	[PSG] Mise A Disposition Polysomnographie Ventilatoire	1,000	2 500,00	20%	2 083,33 DH
Total HT					2 083,33 DH
20%					416,67 DH
Total TTC					2 500,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: deux Mille, cinq Cent DH zéro Centime

OXYDOM sarl
Siège Social: 20, Rue Al Ghadfa, Rés.Wafa
Maârif - Casablanca
Tél : 0522 86.23.07 - Fax : 0522 86.20.84
PAT : 35890244 / RC : 144593
ICE : 000206172000089

Siège commercial CASABLANCA :
Résidence du Palais IV. N°1, rue Arago.
Quartier des Hôpitaux. CP 20360
Tél: 0522 863 3 23 / fax: 0522 862 084
GSM: 0663 438 631
Email : contact@oxydom.ma
ICE: 000206172000089

Siège commercial RABAT :
Im. N° 18 , Appt N°1. Résidence Safsaf
Rue Aguelmane Sidi Ali. Agadal.
Tél : 0537 774 076 / Fax : 0537 774 078
GSM : 0663 438 631
Email : contact.rabat@oxydom.ma

Siège commercial FES :
Appt n°1 1ER étage. Résidence Rayan
Av. Al Madina Monaouara.
Lot Amal 2, Narjis. CP 30070.
Tél : 0535 618 548 / Fax : 0535 618 543
GSM : 0663 438 631
Email : contact.fes@oxydom.ma

Siège social :
20, rue Al Ghadfa. Résidence Wafa
Maârif 20100. Casablanca. Maroc.
RC : 144593 - PAT : 35890244
IF : 1102972 - CNSS : 7093876
SGMB Agence S ABDELMOUMEN
Compte N° 022780000043002934049074

Au total

Index estimé de fragmentation du sommeil total : 19.8/h, dont en relation avec les événements respiratoires : 7.5/h (seuil : 20/h)

Effort ventilatoire * occupe 40% de la PA (seuil : 30%)

A noter que : les périodes d'effort ventilatoire excessif équivalent le plus souvent à des périodes de limitation de débit

Temps passé sous les 90% de SPO₂ : 00h 00min 00 sec

SPO₂ moyenne : 93.5%

SPO₂ minimale : 90% de la PA

Index de désaturations : 1.5/h de la PA

Index estimé d'événements respiratoires à 11.8/h de la PA (IAH + hypopnées avec activation respiratoire/h + RERA/h)

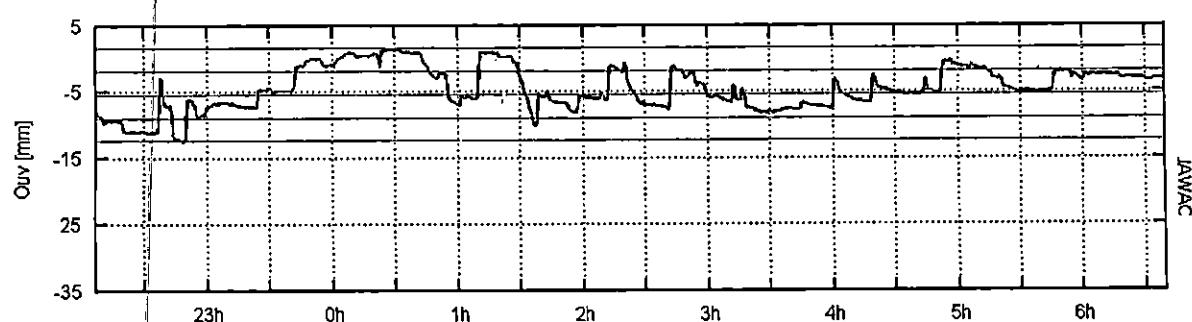
Index d'apnées et hypopnées à 3.3/h de la période d'analyse

Ronchopathie occupe 19 % de la PA

- **Effort ventilatoire important**
- **Ronchopathie inspiratoire**
- **Pas de SAHOS**

* Effort ventilatoire = C'est une Période de durée \geq [60 secondes] avec effort, au cours de laquelle les oscillations mandibulaires sont stables et d'amplitude crête à crête \geq [0,3 mm]

Schlatter - Mouvements mandibulaires et effort



Seuil d'effort [mm]: 0.3

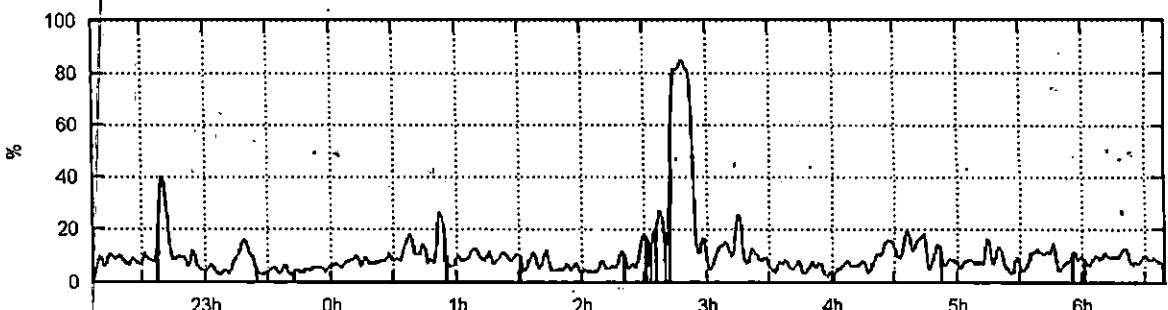
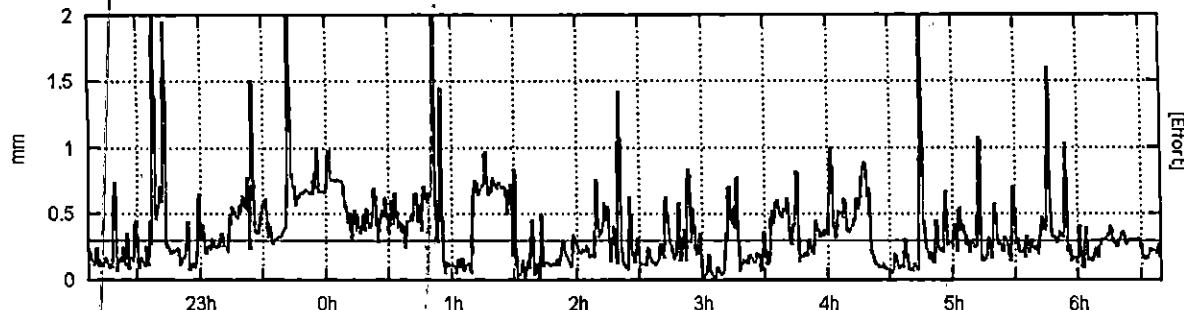
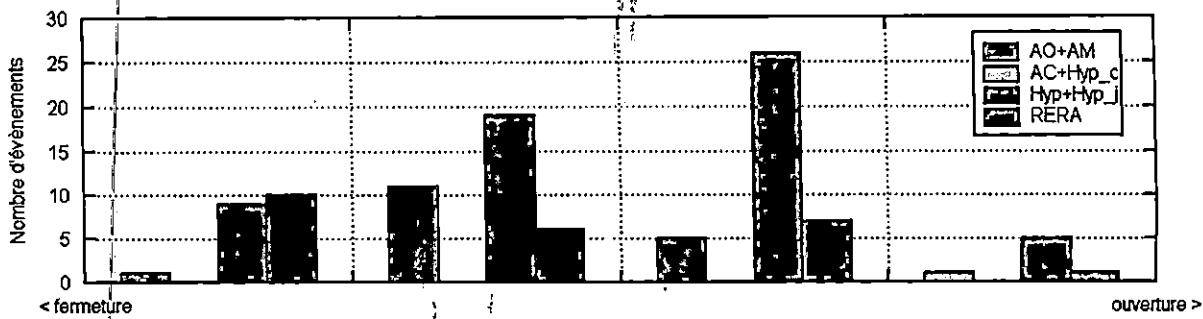
Abaissement mandibulaire maximal [mm]: 12.6

Abaissement mandibulaire médian [mm]: 5.1

Effort ventilatoire [hh:mm:ss]: 03:25:00

- 2 -

MEASURES



Smolter - Analyse complémentaire

Indice d'apnées et d'hypopnées (IAH) [n/h]:

Nombre d'apnées, Hypopnées / temps de sommeil [1]

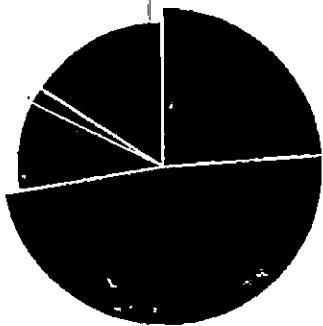
3.3

Indice d'apnées et d'hypopnées (IAH) [n/h]:

Nombre d'apnées, Hypopnées / temps au lit

3.3

Contribution des événements



Total Dos Non-Dos

Effort ventilatoire [%]
Marquages obstructifs (AO, MA, Hyp_0, Hyp_1, Hyp_50, RERA, RE) [2]

40 38 42

Indice estimé d'évènements respiratoires (RDI) [n/h]:

Nombre d'apnées, Hypopnées et RERA/temps de sommeil

11.8 16.2 7.6

Indice estimé de fragmentation du sommeil [n/h]:

Origine ventilatoire [3]

7.5 9.5 5.5

Indice estimé de fragmentation du sommeil [n/h]:

19.8 18.8 20.8

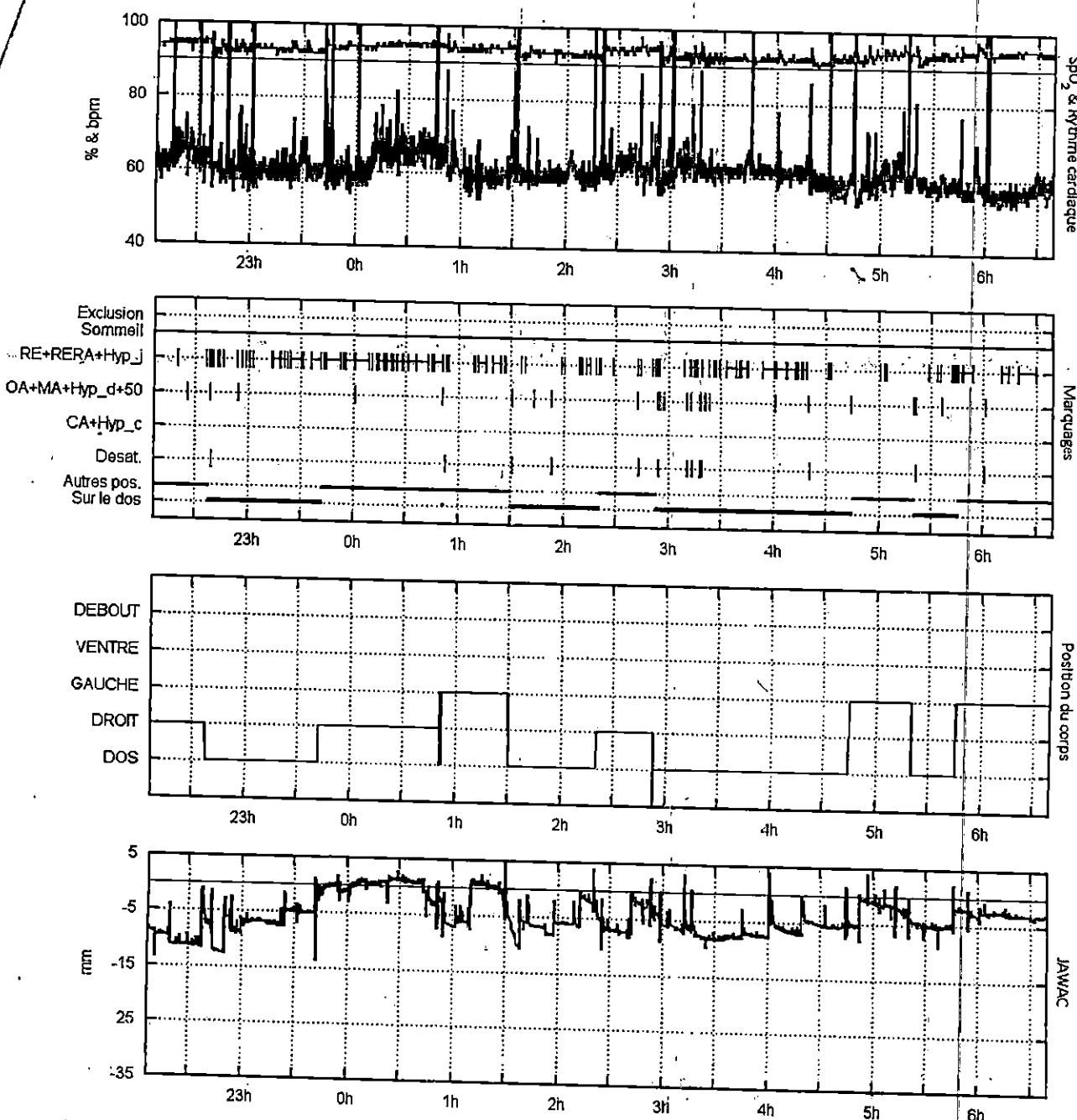
	Nombre:	Indice [n/h]:	Durée moyenne [s]:
Apnées Obstructives	16	1.9	17
Apnées Mixtes	2	0.2	15.1
Apnées (Hyp) Centrales	0(0)	0(0)	0
Hyp désaturantes	10	1.2	30.8
Hyp avec flux <50%	0	0	0
Hyp estimées Jawac	49	5.7	26.9
RERA estimés Jawac	24	2.8	64.4
Total	101	11.8	

[1] En moyenne 5% de différence si l'on compare l'analyse du temps de sommeil par le Jawac et l'analyse conventionnelle sous PSG, in Respirology 2016.

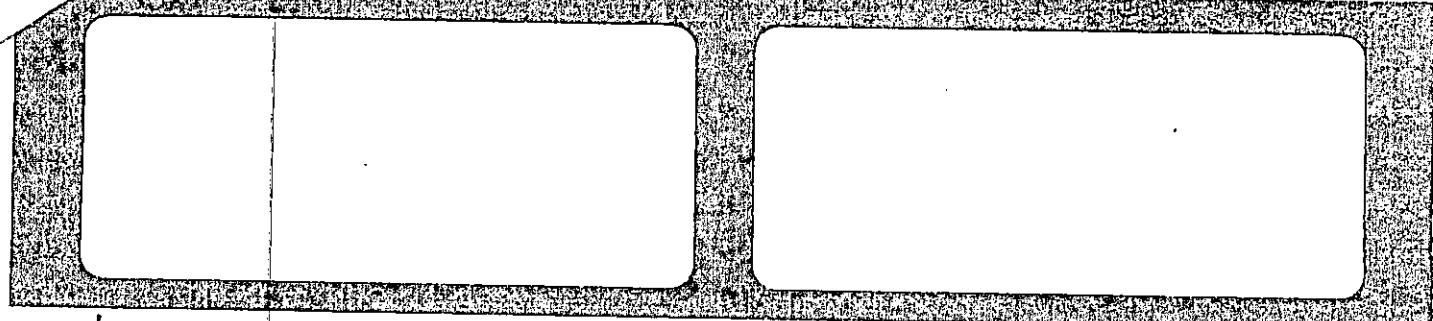
[2] Les variations d'amplitude du signal Jawac sont proportionnelles aux variations de l'effort respiratoire en sommeil chez le sujet sain et apnéique, in Frontiers in Neurology 2017.

[3] La probabilité d'obtenir un diagnostic positif en PSG ($RDI \geq 15/h$) est de 94,2% lorsque l'indice de fragmentation d'origine respiratoire est $\geq 13,5$, in Respirology 2016.

molter - Signaux



Conclusions



Somnolter - Rapport d'analyse

I
D

P
A
T
I
E
N
T
:

Nom: EL KIRI
 Prénom: SABAH
 Sexe: M
 IMC: 30.5
 Poids [kg]: 84
 Taille [cm]: 166
 Né(e) le [jj/mm/aa]: 01-01-1988
 Code Patient:

E
X
A
M
E
N

Date d'examen [jj/mm/aa]: 29/11/19

Type d'Analyse: Diagnostique adulte

Temps d'analyse total [hh:mm:ss]: 08:32:49
 Temps sommeil total [hh:mm:ss]: 08:32:22
 Validité du signal de flux [%]: 100
 Validité des signaux Tho./Abd. [%]: 100/100
 Validité du signal d'oxymétrie [%]: 99
 Validité du signal Jawac [%]: 100

S
E
V
E
R
I
T

Indice d'apnées et d'hypopnées (IAH) [n/h]: 3.3

O
X
Y
M
E
R
F
E
C
T
U
R
S

Temps cumulé sous 90% de SpO2: 00:00:00 (0%)

Temps cumulé sous 80% de SpO2: 00:00:00 (0%)

Temps cumulé sous 70% de SpO2: 00:00:00 (0%)

Saturation minimale [%]: 90

Saturation moyenne [%]: 93.5

Fréq. cardiaque moyenne [bpm]: 61

E
V
E
N
E
M
E
N
T
S

	Nombre:	Indice [n/h]:	Durée moyenne [s]:
Apnées Obstructives	16	1.9	17
Apnées Mixtes	2	0.2	15.1
Apnées (Hyp) Centrales	0 (0)	0 (0)	0
Hypopnées	10	1.2	30.8
Total	28	3.3	

C
A
P
T
E
U
R
S

Canule nasale

Position du corps

Oxymétrie de pouls

JAWAC (mouvements mandibulaires)

P
O
S
I
T
I
O
N

	Total	Dos	Non-Dos
Durée [hh:mm:ss]	08:32:22 (100%)	04:12:31 (49%)	04:19:49 (51%)
IAH [n/h]	3.3	5.5	1.2
IDO [n/h]	1.5	2.4	0.7
Ronflement [%]	19	31	11
Durée tot. apnées [min]	10 (2%)	9 (4%)	1 (1%)
Plus longue apnée [s]	57.6	57.6	23.9

Analyse effectuée le 30/11/19 à 10:16:00 -- ANJAW v2.11.2
 Rapport généré le 02/12/19 à 14:16:02 -- MakeReport v3.7.3